

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2019

LUTTER MORT SUBITE GESTES SAUVENT - (N° 1633)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 32

présenté par
Mme Tamarelle-Verhaeghe

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Cette formation est intégrée aux programmes du premier et du second degré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à intégrer cette formation dans les programmes du premier et du second degré, pour en assurer l'effectivité.

En effet, comme souligné dans le rapport Faure-Pelloux du 20 avril 2017, la difficulté d'aménager des créneaux hors temps d'enseignement est l'une des raisons des freins aux 100 % d'élèves formés.